28 m

28 mai 1870

Circulaire à MM. les Curés du diocèse.

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,
28 Mai 1870.

MONSIEUR LE CURÉ,

Quand la présente vous parviendra, vous aurez lu dans les journaux les détails nâvrants de l'incendie qui vient de réduire en cendres un si grand nombre des établissements du Saguenay. Ce désastre, joint à celui du même genre qui a de nouveau plongé dans l'affliction la pauvre ville de Québec, vous aura sans doute causé, comme à nous, la plus profonde douleur. Ce qui le fait déplorer encore davantage, c'est qu'il s'est appesanti sur ces hommes laborieux et pleins de courage qui ont ouvert le Saguenay à la colonisation, au prix de tant de sueurs et de fatigues, et qui déjà commençaient à recueillir, dans une modeste aisance, le fruit de leurs durs et pénibles travaux.

Je ne viens pas en ce moment recourir à votre charité en faveur des incendiés de Québec, qui ne doivent compter en ce moment que sur les sympathies de leurs concitoyens ; mais je viens la réclamer avec confiance pour ce grand nombre de malheureux du Saguenay qui, dans l'espace de six heures, sur un parcours de trente-cinq lieues, ont vu détruire par le feu tout ce qu'ils possédaient au monde. Cinq cent-neuf familles ont tout perdu dans l'incendie : maisons, granges, meubles de ménage, hardes, instruments d'agriculture, animaux, provisions, etc., tout est devenu la proie des flammes, qui n'ont pas même épargné le grain semé dans la terre. Cent quarante-six autres familles, sans avoir été ruinées aussi complètement, sont toutefois réduites à un état de dénuement qui demande également un prompt secours. Ce sont donc 655 familles, formant 4585 âmes, qui se trouvent sans asile et sans pain. Or, ce sont nos frères qui souffrent de la sorte, et, dans leur infortune, c'est, après Dieu, vers nous qu'ils tournent leurs regards, dans l'espérance que nous aurons pitié de leur misère. Pourrions-nous être insensibles au malheur qui les accable ?

Vous voudrez donc bien faire connaître à vos paroissiens toute l'étendue de la calamité qui vient de frapper un si grand nombre de leurs frères du Saguenay, et les inviter à les soulager promptement

et en proportion de leurs moyens. Vous déciderez s'il est à propos de faire faire à cet effet une collecte à domicile, ou de vous borner à la faire dans l'église. Dans l'un et l'autre cas, cette collecte devra être annoncée au prône, un dimanche d'avance, pour que chacun ait le temps de s'y préparer.

Nos pauvres incendiés recevront avec reconnaissance tout ce qui pourra être recueilli de la sorte en argent, hardes, étoffes, grain et provisions propres à être conservées. L'argent sera envoyé directement à l'adresse de Monsieur Bolduc, prêtre de l'Archevêché. Quant aux effets, de quelque nature qu'ils soient, ils devront être mis dans des caisses ou sacs portant pour adresse : "Comité du feu de Chicoutimi," et être envoyés, suivant qu'il sera plus commode, soit à Québec, chez M.M. Price, coin des rues St. Pierre et St. Paul ; soit au quai de la Rivière du Loup, aux soins de Monsieur le curé Lagueux, soit au quai de la Malbaie, aux soins de Monsieur le curé Doucet.

Au malheur que nous déplorons, vient s'ajouter de plus la perte de deux Chapelles, ainsi que de tous les ornements, vases sacrés, linges etc., qu'elles renfermaient, celle de St. Jérôme, sur le lac St. Jean, avec le logement du prêtre et ses dépendances, et celle de la Pointe-aux-Trembles, sur le même lac, laquelle n'est encore qu'en desserte. Pour réparer cette perte, j'ai pensé que je pouvais recourir avec confiance aux fabriques du diocèse. Je vous prie donc, Monsieur le Curé, d'inviter la vôtre à faire une légère offrande, pour aider les pauvres colons ruinés par l'incendie à reconstruire au plus tôt leurs chapelles. Tous soupirent après le moment où ils verront la maison du Seigneur s'élever de nouveau au milieu d'eux, car rien ne peut mieux contribuer que ce spectacle à les consoler, et à redoubler leur courage, pour les faire travailler à se relever de leur ruine. La somme ainsi donnée par chaque fabrique devra être également adressée à M. Bolduc, mais désignée séparément, pour être employée à la reconstruction des chapelles.

Je vous prie de donner lecture de la présente au prône (le dernier paragraphe excepté), le premier dimanche après sa réception, et de l'accompagner des commentaires que vous jugerez les plus propres à bien faire connaître la grandeur du mal auquel il s'agit de remédier.

Recevez, Monsieur le Curé, l'assurance de mon bien sincère attachement.

✠ C.-F., ARCHEVEQUE DE QUÉBEC.